

Ecole Elémentaire Marie Curie  
99, avenue Jeanne d'Arc  
37700 LA VILLE AUX DAMES  
Tél: 02 47 44 37 78

Année scolaire 2021-2022

[ec-la-ville-aux-dames@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-la-ville-aux-dames@ac-orleans-tours.fr)

Madame, Monsieur,

Bonjour et bienvenue à vous et à vos enfants.

Vos enfants reprennent le chemin de l'école. Comme chaque année, l'équipe enseignante et la Municipalité mettent tout en œuvre pour que cette année scolaire se déroule dans les meilleures conditions.

Votre enfant vous a remis un flyer avec les informations dont vous pourriez avoir besoin au quotidien.

Cette note donne des informations plus détaillées.

En attendant le vote du futur règlement intérieur (1<sup>er</sup> conseil d'école), le règlement intérieur 2020-2021 est applicable. Il est consultable sur le site de l'école.

<http://ec-mariecurie-lavilleauxdames.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

### **Entrées - sorties**

<b>ACCUEIL 8H20 – 8H30</b>	
CPL, CPN, CPT, CP/CE1	Terrain de basket
CE1B, CE1G, CE1/CE2, CE2P, CE2V, CE2/CM1	Portail principal puis entrée centrale.
CM1P, CM1T	Portail principal – direction allée gauche
CM1/CM2, CM2G, CM2L	Portail principal – allée droite

<b>SORTIES</b>		
<b>16H20</b>	CM1P, CM1T, CM1/CM2, CM2G, CM2L	Portail principal
<b>16H25</b>	CE1B, CE1G, CE1/CE2, CE2P, CE2V, CE2/CM1	Portail principal
<b>16H30</b>	CPL, CPN, CPT, CP/CE1	Terrain de basket

## **Activités périscolaires**

Les activités périscolaires (garderie, centre de loisirs, restauration scolaire) ne dépendent pas de l'école. Leur organisation et leur gestion sont une compétence de la ville et des associations partenaires de l'école.

## **Réunions de rentrée**

Elles sont proposées dans chacune des classes. Ce sont des moments essentiels qui vous permettent de comprendre le fonctionnement pédagogique mise en place dans la classe.

Cette année, le protocole sanitaire en vigueur avec les règles de distanciation, ne permet pas d'organiser une réunion générale.

Cette note de rentrée et le flyer regroupent un maximum d'informations. Les réunions dans les classes sont soumises à un protocole strict : port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique à prévoir par vos soins. Pour limiter le nombre d'adultes dans les classes (protocole sanitaire), la présence d'un seul adulte est requise (sauf parents séparés). Il vous est également demandé de ne pas emmener vos enfants.

**→ Vous recevrez par chaque enseignant un mot d'informations concernant cette réunion avec date et horaire.**

## **Sécurité des entrées et sorties de l'école**

A l'école élémentaire, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leurs enseignants jusqu'aux portes de l'établissement. L'enfant est alors sous la responsabilité de ses parents.

L'élève peut donc attendre ses parents à l'extérieur de l'école ou rentrer seul chez lui.

L'élève qui reste dans l'enceinte scolaire est pris en charge par les animateurs du centre de loisirs, en charge de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire et le personnel en charge du bus.

Nous vous demandons de nous informer ***par écrit***, 24 à 48 heures à l'avance, dans le cahier de liaison de votre enfant, de tout changement d'organisation concernant la restauration scolaire, le bus, l'accueil périscolaire. Merci de prévenir également les structures concernées.

## **Respect des horaires**

Tous les retards et toutes les absences devront être justifiés par écrit (règlement Intérieur, Code de l'Éducation).

Un rappel au règlement intérieur aura lieu pour tout abus. La ponctualité fait partie des règles à respecter à l'école.

Lors d'un retard qui doit rester exceptionnel, un adulte accompagne l'enfant au portillon d'entrée interphone et attend l'arrivée d'un adulte de l'école.

## **Cahier de liaison**

Contrôler tous les jours le cahier de liaison.

C'est un outil d'échanges essentiel :

- Informations : informations spécifiques à la classe ou à votre enfant, informations générales sur le fonctionnement de l'école,
- Demande de rendez-vous de la part de l'enseignant, de la directrice ou à votre initiative.

Il est important de le lire et de le signer.

## **Bulletins scolaires**

Ils doivent être signés et retournés à l'école.

## **Absences**

Le signalement d'une absence est obligatoire.

Si l'absence n'était pas prévue (maladie), merci de prévenir l'école le matin même par téléphone ou courrier électronique.

1- Avertir l'école le jour même de l'absence.

2- Justifier par écrit l'absence dans le cahier de liaison.

Si l'absence est prévue, fournir à l'école un écrit justificatif en amont.

## **Dispenses de sport**

Les dispenses de sport régulières doivent être accompagnées d'un certificat médical. Vous pouvez cependant faire une demande ponctuelle écrite auprès de l'enseignant.

La directrice et l'enseignant décident alors de dispenser – ou pas – l'élève concerné.

L'enseignement de l'EPS est obligatoire et les compétences qui y sont inculquées, dépassent le cadre sportif. L'élève dispensé devra, la plupart du temps assister voire participer au cours, en y adoptant par exemple un rôle d'arbitre, de juge, d'observateur...

## **Conseils d'école - Parents représentants au Conseil d'Ecole**

Trois conseils d'école ont lieu dans l'année. Ils regroupent les différents partenaires qui oeuvrent en faveur des enfants scolarisés dans l'école. Se réunissent des parents élus, des représentants de la Municipalité et les enseignants.

Le **vendredi 08 octobre 2021** auront lieu les élections. Les parents qui le souhaitent peuvent être candidats au conseil d'école (un représentant par classe). Ils prennent contactent auprès des parents FCPE.

Ces parents sont également à l'initiative de manifestations festives et contribuent à la réalisation de projets pédagogiques.

## **Protocole sanitaire**

Le protocole sanitaire mis en place pour cette rentrée scolaire correspond au niveau 2.

Les informations et les documents concernant le protocole sanitaire sont accessibles sur le site de l'école.

Le protocole demandera encore de notre part à tous une certaine réactivité puisque, comme nous l'avons constaté l'an passé, les directives suivent l'évolution de la situation sanitaire. Il en est de même pour votre disponibilité puisque un cas positif dans une classe entraîne la fermeture de celle-ci ferme pour une durée de 7 jours.

L'année dernière, vous avez été réactifs et disponibles.

Cette année, je compte de nouveau sur votre compréhension pour que cette année scolaire se fasse dans la sérénité, la priorité pour vous comme pour l'équipe pédagogique étant le bien être de vos enfants.

**Bonne rentrée à tous et merci pour votre confiance et votre coopération.**

**L'équipe pédagogique souhaite à tous une excellente année scolaire.**

Anne-Marie Saint-Jean  
Directrice Ecole Élémentaire Marie Curie